



Contravention pour stationnement dangereux abusif

Par **evalisa**, le **11/05/2015** à **16:08**

Bonjour,rrnrnJe vous expose les fait, début février j'emmène ma fille chez la nourrice cette dernière possède une maison sur le quai de saone a Lyon et me laisse entrer la voiture afin que je galère pas trop surtout lorsqu il pleut.rndurant 10 jours son portail électrique ne fonctionnait plus du coup je devait entrer en poussant le portail pour pouvoir me laisser passer puis aller actionner le portail via la télécommande située à l'intérieur de la cave (la nounou ne pouvant pas laisser les enfants qu elle garde sans surveillance, je me débrouillais seule, pour ensuite entrer mon véhicule . En attendant je me garais sur le terre plein au milieu des deux voies du quai celui ci est très large et vu que le quai est complètement droit, je ne gêne personne.rnEnfin ça c est ce que je pensais. Je me suis fait alignée 2 fois durant les 10 jours pour stationnement dangereux...rnD une ce dernier ne l'est pas au regard de l'article de loi concerné et de deux je n ai laissé ma voiture pas plus de 2 min le temps d actionner le portail... (ma fille était meme dans la voiture (j ai les vitres tintées donc l agent n a pas du la voir dans son maxy cosy)rnnpour faire breve, j ai contesté les 2 amendes en envoyant tout un dossier avec des photos de l endroit, une lettre de ma nourrice attestant le non fonctionnement de son portail surant 10 jours et surtout attestant que je gare bien ma voiture chez elle tous les jours... j ai meme mis un temoignage d une voisine a qui un agent de la commune a dit que ce n était pas derangant de se stationner à cet endroit le temps d ouvrir les portails des riverains qu il n y avait aucun danger... rnrnBref rejet de ma requete en exoneration on me dit soit d envoyer un courrier a l OMP ou a defaut de demander à comparaitre devant la juridiction de proximite pénale siegant au tribunal de police mais on ne m explique pas comment faire dans ce dernier caS...rnrnpour deux stationnement de 2 min chacun, je me tape 2 fois 135 Euros d amende et la perte de 6 points ... je suis effarée....je ne veux pas en rester la je veux bien payer deux amende de 35 euros pour mauvais stationnement et encore... mais la c est pas possible.. pouvez vous m aider?rnrnMerci

Par **kataga**, le **12/05/2015 à 08:32**

Bjr,rnrnVu que nous ne savons pas grand chose de ce que vous avez écrit dans votre premier courrier (date ? destinataire ? etc ..), il est difficile de vous répondre sur la nécessité ou pas d'en faire un second, le contenu du second, etc ..rnrnJe suppose que vous aviez écrit en recommandé ? à l'OMP ? et que vous aviez joint l'original de chacune des deux amendes forfaitaires ?rnrnSi c'est l'OMP qui vous a répondu et qu'il veut que vous lui écriviez que vous souhaitez comparaître devant la juridiction de proximité, ne les privez pas de ce plaisir et faites lui donc sa lettre ... ça ne vous coûtera pas plus cher .. juste le prix d'un timbre ..rnrnrnrnPS : en principe pour 2 amendes il faudrait faire 2 courriers ..distincts ... je ne suis pas sûr qu'un seul courrier fasse l'affaire ..

Par **Tisuisse**, le **14/05/2015 à 10:49**

Bonjour evalisa,rnrnLe stationnement était-il dangereux ou simplement gênant ? Quel est l'article du Code de la Route mentionné sur votre avis de contravention ?

Par **kataga**, le **14/05/2015 à 12:23**

@ TisuissernrnSi la somme est de 135 euros, c'est donc verbalisé comme étant du stationnement dangereux ..rnrnDe toute façon, Evalisa n'est pas revenue depuis maintenant ..2 jours ...et n'a pas répondu aux questions posées .. je doute donc qu'elle vous répondra ..rnrnDésinvolture ??